Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT
NANTES

CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux décembre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Linda PAYET, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anne-Sophie JUDALET	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Armelle CHABIRAND
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

29. Bilan d'activité de la première année de la Maison des associations

Madame LE TRIONNAIRE rapporte :

La Maison des associations a été inaugurée le dimanche 19 septembre 2021 au rez-de-chaussée du Château de la Gobinière.
Ce nouveau service constitue un des engagements du projet politique de l'équipe

municipale. Il a pour objectif d'accompagner les associations orvaltaises dans leurs démarches quotidiennes, leurs projets et répondre au mieux à leurs besoins.

I. LES MISSIONS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La Maison des associations a différentes missions :

- Apport d'informations et de conseils sur diverses thématiques : fonctionnement associatif, aspects juridiques et comptables, responsabilités des dirigeants... ;
- Orientation des associations vers les services ressources : service culturel, service des sports, service des salles municipales, service logistique... ;
- Mise à disposition de ressources documentaires spécialisées sur le secteur associatif : livres, documentation juridique, magazines d'actualités...
- Création de liens, de rencontres et de coopération entre associations ;
- Accompagnement individuel et collectif au montage de projets : démarche d'éco-manifestations, formulaire unique pour les événements complexes...;
- Accompagnement du bénévolat ;
- Recueil de propositions d'initiatives, dans le cadre des Comités d'Initiatives Locales (CIL)
- Relais de communication et d'information sur l'offre associative à Orvault.

II. UN SERVICE CO-CONSTRUIT

La Maison des associations a existé sans lieu fixe avant septembre 2021. Elle s'est construite progressivement pendant la crise sanitaire, pendant laquelle les services de la ville d'Orvault ont accompagné les associations via des visioconférences, des informations mails.

Le projet « Maison des associations » a été structuré par un groupe de suivi composé d'associations de différentes tailles et de diverses thématiques, d'élu.e.s et de la responsable de la Maison des associations. Ce comité s'est réuni une fois par trimestre afin d'évaluer les évolutions de la Maison des associations, valider les axes d'actions et aborder les actualités associatives locales et nationales.

Dès cette première année d'existence, la Maison des associations a noué des partenariats avec des acteurs de l'accompagnement associatif départementaux, la FAL44 (Fédération des Amicales Laïques) et son Centre Ressources de la Vie Associative et avec France Bénévolat 44.

Ces partenariats permettent à la Maison des associations d'aller plus loin dans son accompagnement vers les associations de la commune notamment sur des questions juridiques, comptables et sur des thématiques précises (fiscales, gestion sociale...).

III. FREQUENTATION

Tout au long de cette première année d'activité, des indicateurs ont été relevés afin de mesurer le besoin et l'impact de ce service dédié à la vie associative.

La Maison des associations a :

- Rencontré 41 associations suite à des demandes de rendez-vous particulier ;
- Comptabilisé plus de 260 sollicitations et demandes d'informations.

Les usagers se répartissent en trois catégories :

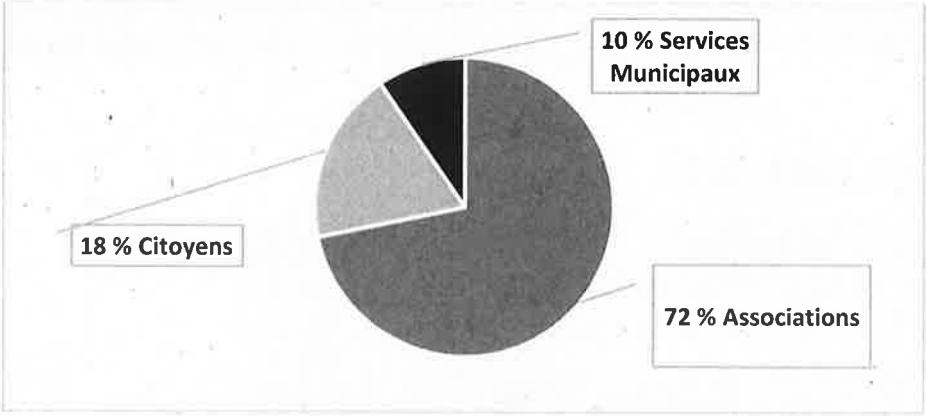

Les associations sont logiquement les plus grandes utilisatrices de ce service. La Maison des associations est également devenue un centre d'informations pour les orvaltais.e.s et les services municipaux lorsqu'ils ont des questions sur une association ou sur la vie associative orvaltaise en général.

La Maison des associations peut être contactée par différents biais :

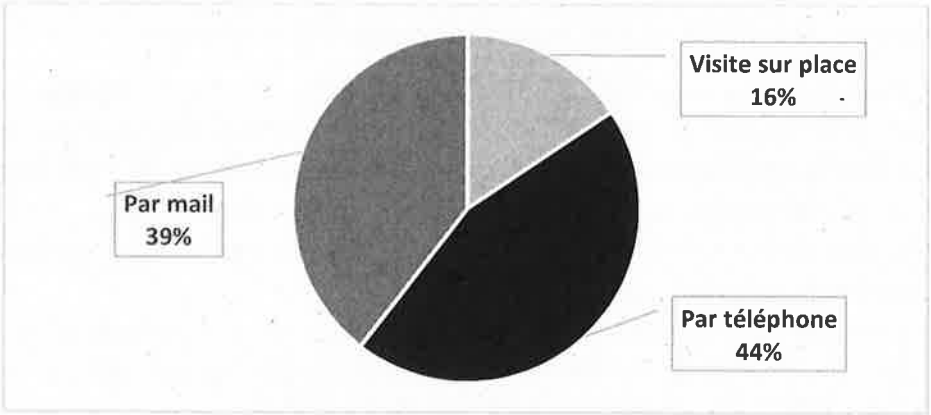

Le téléphone et les mails restent les moyens de communication les plus utilisés. Le positionnement stratégique de la Maison des associations sur le site de la Gobinière permet sur le même site d'avoir les services les plus utilisés par les associations : locations des salles, logistique, sports et culturel.

Les thématiques qui reviennent le plus souvent sont les questions d'ordre juridique, comptable, sur les services de la Ville (location de salle, prêt de matériel...), montage et présentation de projet, création d'association.

Dès cette première année, la Maison des associations a été sollicitée sur des thématiques complexes : médiation entre les membres d'une gouvernance en conflit, accompagnement vers la dissolution d'une association, difficultés financières, difficultés sur la gestion des ressources humaines...

Suite à un recensement des besoins auprès des associations via un questionnaire, la Maison des associations a proposé 10 formations et rencontres avec les services

de la ville aux bénévoles orvaltais.e.s sur les mois de mars à juin 2022. Diverses thématiques ont été abordées : utilisation de l'espace association du site internet de la ville, éco-manifestation, premiers secours, comptabilité, les rôles au sein d'une association, le bénévolat...

59 bénévoles ont été formés sur cette première saison.

Un nouveau programme de formations et de rencontres 2022-2023 a été présenté lors du forum des associations et se compose de 13 rendez-vous de septembre à juin.

IV. BUDGET 2021-2022

Dépenses	Montant
Petites fournitures et aménagement du lieu	472 €
Livres et abonnements magazines	828 €
Formations	2 360 €
TOTAL	**3 660 €**

V. PERSPECTIVES

Le bilan de cette première année est donc positif, la Maison des associations a répondu à une réelle attente du tissu associatif orvaltais.

Tout en continuant à approfondir ses missions, les prochaines étapes de développement de la Maison des associations seront axées sur :

- La consolidation du projet à moyen et long terme : devenir un espace ressource et un lieu de vie, favoriser des espaces de dialogue inter associatifs, donner de la cohérence et de lisibilité aux divers dispositifs de soutien de la Ville aux associations, état des lieux des salles mises à disposition, développement de rencontres et projets inter associations, développement des compétences des bénévoles... ;
- L'actualisation des instances de gouvernance avec une refondation du groupe de suivi en conseil consultatif de la vie associative qui valide, amende et évalue les orientations et perspectives du mandat ;
- L'entrée dans une dynamique de réseau au niveau de la métropole notamment via la démarche nationale du Guid'asso (réorganisation nationale des acteurs de l'accompagnement associatif) et au niveau national avec le RNMA - Réseau National des Maisons des Associations.

INFORMATION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du bilan de la première année de la Maison des associations.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 13 décembre 2022

Pour le Maire
Le Directeur général

La secrétaire de séance

MAIRIE D'ORVAULT 44700

Linda PAYET

Jean-François MAISONNEUVE

Rendu exécutoire
Par publication le : 13 DEC. 2022